

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 14 décembre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 116 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Magali GARDE - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Alain LAURENS - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Zaven ALEXANIAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Alexandre BIZAILLON représenté par Antoine ROUZAUD - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Bruno GILLES - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jacqueline DURANDO représentée par Antoine LORENZI - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - Samia GHALI représentée par Christophe MADROLLE - Mourad KAHOUL représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Corinne LEGAL représentée par Michel LO IACONO - Marie-Louise LOTA représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Bernard MOREL représenté par Vincent GOMEZ - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Haouaria HADJ CHICK - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Gérard CHENOZ - Benoît PAYAN représenté par François-Noël BERNARDI - Marc POGGIALE représenté par Joël DUTTO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Valérie BOYER - Jean-Claude GAUDIN - Pascal GILLET - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Renaud MUSELIER - Tahar RAHMANI - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Guy TEISSIER.

Signé le 14 Décembre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 001-806/12/CC

■ Approbation de la Charte "Ville-Port"

DPEATSV 12/8887/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Une démarche cruciale pour les relations entre le Port et notre Communauté Urbaine, et plus généralement tous les acteurs de la « Ville », a été engagée ces derniers mois.

Au sein du Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime de Marseille, une commission animée par Yves Cousquer (représentant du Ministère délégué aux transports, à la mer et à la pêche) a été chargée, en liaison étroite avec tous les acteurs concernés, de réfléchir d'une part aux vocations des Bassins Est du Grand Port Maritime de Marseille, situés dans le périmètre de la Communauté Urbaine, et d'autre part à l'articulation des activités portuaires avec le territoire. Par conséquent, à la fois MPM, la Ville de Marseille et Euroméditerranée ont notamment été associés à ces travaux.

La commission a remis ses conclusions en décembre 2011, dans un rapport intitulé « *L'évolution des Bassins Est du Grand Port Maritime de Marseille à l'horizon 2025, un projet Ville-Port* ». Son travail a donc porté sur l'association du développement des activités portuaires, et de celui de la « ville » à laquelle elles s'adossent. A ce titre, il faut rappeler que plus de la moitié des emplois et des entreprises liés au Port se trouvent sur le territoire de MPM. Les quartiers situés sur plus d'une dizaine de kilomètres le long des bassins portuaires, et plus généralement le centre de Marseille, offrent à ces bassins des services urbains, un « back office », un centre directionnel avec Euroméditerranée, qui constituent un atout de premier plan à la fois pour le GPMM et pour la « ville », et donc pour la Communauté Urbaine.

Les travaux de la commission ont d'abord permis de confirmer un consensus de tous les partenaires sur les vocations industrielles et commerciales des bassins de Marseille, où des activités variées se déploient sur les trafics marchandises et passagers. Ces bassins Est se caractérisent en effet par leur polyvalence et représentent : 47% des escales du Port de Marseille-Fos, dont environ 50% du trafic marchandises diverses (hors hydrocarbures), 30% du trafic conteneurs, et 100% du trafic passagers et croisières. Ces bassins ont une spécialisation de fait sur les trafics de marchandises méditerranéennes et les passagers, et il convient aussi de mentionner les activités de réparation navale.

Les orientations stratégiques du Port à 15 ans prévoient sur les bassins Est un doublement des trafics passagers, conteneurs et rouliers.

Le contexte aujourd'hui est constitué plus précisément par la nécessaire synergie qui doit se développer entre les ambitions du Port et celles de l'opération Euroméditerranée, avec son extension. Les deux schémas de développement du GPMM et de l'EPAEM, et plus généralement de la « ville » en arrière du Port, doivent désormais se conjuguer. Des opérations emblématiques comme le Silo d'Arenc, ou les Terrasses du Port, démontrent que cette nouvelle synergie est déjà en cours de construction.

Au cours des travaux de la Commission, trois « séquences urbaines », correspondant à trois secteurs géographiques sur le domaine public maritime, ont été identifiées, depuis le fort Saint-Jean jusqu'au massif de la Nerthe :

1. Dans la partie Sud (J4 - Arenc), le Port passagers, au contact du centre-ville et du pôle d'affaire, qui est un vecteur de rayonnement et d'attractivité réciproque des activités urbaines et portuaires;

Signé le 14 Décembre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012

2. Au centre (Arenc - Saumaty), le Port industriel, tourné vers la Méditerranée et générant de l'activité, qui crée le lien commercial et logistique avec les grandes villes méditerranéennes;
3. Au Nord (Saumaty - Estaque), les espaces dédiés à la plaisance et au tourisme offrent un cadre de vie privilégié, le potentiel d'être le premier port de plaisance de Méditerranée et une destination touristique attractive.

Parmi les objectifs majeurs, en cours ou à l'étude sur les bassins Est, on doit citer : la concentration du trafic Corse à la Joliette, la capacité d'y recevoir des navires de grande taille de plus de 200m, la création d'un terminal de transport combiné Rail-Mer-Route à Mourepiane pour les conteneurs, et d'un terminal d'autoroute ferroviaire pour le trafic roulier.

Cinq grands « chantiers » ont été identifiés par les différents partenaires et figurent dans la Charte comme la plate-forme et le programme sur lesquels ils se retrouvent pour fonder ce nouveau partenariat :

1-la reconquête commerciale des trafics et le renforcement de l'hinterland du Port ;

2-l'adaptation des bassins de Marseille aux nouveaux navires de grande taille, aux activités industrielles et logistiques ;

3-le développement des synergies Ville-Port au centre-ville et au niveau de la section centrale, avec au premier chef la cohérence et la complémentarité avec le projet Euroméditerranée. Et, dans le secteur central, en favorisant les liens fonctionnels entre le port et l'arrière-zone portuaire pour accompagner le développement des trafics et optimiser les retombées économiques pour le territoire. Il s'agira aussi d'associer les fonctions de pôle industriel et logistique et la fonction résidentielle à reconquérir dans un tissu urbain dégradé et morcelé ;

4-le développement des synergies Ville-Port à l'Estaque sur des vocations de tourisme de plaisance, de loisirs et de métiers de la mer;

5-Assurer le bon fonctionnement du Port et du territoire métropolitain, dans ses diverses échelles (infrastructures, accès, raccordements ferrés, schémas viaires selon nature de flux et signalisations, zones d'activités d'appui logistique et de production).

Certains de ces chantiers correspondent à des projets déjà bien définis, mais d'autres devront se concrétiser par des programmes qui ne sont à ce jour pas encore stabilisés, ou même définis. Un gros travail est donc à engager et c'est l'objet même de cette Charte "Ville-Port", acte fondateur pour le Port et la Communauté Urbaine. L'enjeu est de créer une nouvelle relation urbaine et économique selon les modèles récents et réussis de Barcelone, Valence, Gênes, pour citer d'autres ports méditerranéens dans une configuration très comparable à celle de Marseille.

L'enjeu financier est estimé dans le rapport de la Commission à 450 millions d'euros d'investissements et mettra en jeu des financements de nature et d'origine très divers (publics ou privés, portuaires ou immobiliers).

Pour animer cette démarche stratégique « Ville-Port », une structure de pilotage associant les différents partenaires est mise en place. Elle comprend un Comité de Pilotage regroupant les responsables des collectivités et institutions signataires et présidé par le Préfet de Région, un Comité Technique pour l'assister, et enfin un Comité de concertation associant le secteur privé et la société civile.

La Communauté Urbaine est évidemment concernée au premier chef et il faut citer : la question des accès aux portes du Port pour les poids lourds, la problématique des échangeurs autoroutiers, les transports publics pour mieux intégrer la desserte du Port au réseau, les aspects urbanistiques au travers de nos documents d'urbanisme, la question de nouveaux espaces logistiques.

Cette Charte est soumise par le Préfet à l'aval du Port et des collectivités locales : Conseil Régional, Conseil Général, Ville de Marseille, à l'établissement public Euroméditerranée, aux représentants du monde de l'entreprise et des salariés.

Signé le 14 Décembre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le projet de Charte « Ville-Port » entre les collectivités territoriales et les acteurs urbains et portuaires de la place Marseillaise

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour Marseille Provence Métropole de participer au développement du port avec les acteurs concernés.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la Charte Ville-Port ci-annexée conclue entre les collectivités territoriales et les acteurs urbains et portuaires de Marseille

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette charte

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TESSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 14 Décembre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012